

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18825 - 73ÈME ANNÉE

Conférence de presse du PCR

« Nous réclamons plus de responsabilité, nous réclamons l'autonomie »



Julie Pontalba, Gilles Leperlier et Yvan Dejean.

Le PCR, représenté hier par Julie Pontalba, Gilles Leperlier et Yvan Dejean (porte-parole) a fait le bilan de la visite de la ministre des Outre-mer au cours de laquelle il lui a remis ses propositions dans le cadre des Assises des Outre-mer. Les propositions contenues dans le document du PCR « Plus de responsabilité pour plus d'autonomie » ont été présentées hier à la presse.

La Réunion vient de connaître en quelques semaines le passage de trois ministres. Après Jean-Michel Blanquer (Éducation nationale), Agnès Buzyn (Santé), c'était la semaine dernière au tour d'Annick Girardin (Outre-mer), d'être dans notre île. « Après les trois visites ministérielles, le prob-

lème reste entier », constate Yvan Dejean, « la ministre des Outre-mer attend des propositions ». Aujourd'hui, les marges de manœuvre de la France sont contraintes. Les moyens qui servaient à calmer la population n'existent plus. « Tout ce que l'intégration pouvait donner a été donné, il n'y a plus de marge de

progression dans l'intégration », souligne Yvan Dejean. La Réunion a connu l'esclavage, la colonisation et depuis 1946 le régime départemental qui était l'assimilation jusqu'au début des années 1980. Le PCR a été d'accord pour expérimenter l'intégration. « Nous sommes au moment du bilan. La situation montre que

l'intégration à une puissance située à 10.000 kilomètres ne marche pas ». Le PCR constate des avancées dans la santé, les infrastructures.

Impasse de l'intégration

Le PCR a défini l'intégration comme application mécaniques de loi qui, si elles valent pour la France, elles ne valent pas d'une manière générale pour les outre-mer et en particulier pour La Réunion. C'est ce que rappelaient déjà les discours de Jacques Chirac à Madiana en 2000 et à Champ-Fleuri en 2001 « où il appelait à aller vers autre chose ».

Cela a débouché sur une révision de la Constitution modifiant les articles qui régissent les outre-mer. Quand les DOM ont pu adapter les lois et règlement, La Réunion en a été exclue. Le résultat, c'est la situation sociale aujourd'hui. « Le droit commun français nous conduit à l'impasse », déclare le porte-parole du PCR. « Si la ministre attend des propositions, notre responsabilité collective est engagée. Nous devons saisir le rendez-vous qui nous est offert pour co-construire un projet pour La Réunion ».

« Compte tenu de notre situation structurelle, les recettes actuelles ne préparent pas l'avenir », poursuit Yvan Dejean, « l'ambition du PCR est de vouloir co-construire un projet pour La Réunion sur l'idée que les Réunionnais sont capables, alors si nous sommes capables nous réclamons plus de responsabilité, nous réclamons l'autonomie ». Cela correspond à réclamer les possibilités offertes dans le cadre de la Constitution de la République, « elles nous permettent de prendre ce chemin ».

Une collectivité unique

« Ce nouveau chemin est de sauvegarder les acquis actuels et de co-construire un nouveau modèle de développement durable et solidaire ». Dans ce but, le PCR préconise d'une part l'installation d'une collectivité unique dotée de moyens financiers, réglementaires et législatifs très larges « un peu à l'image de ce qu'aura la Corse le 1er janvier 2018 ». « C'est un moyen de rationaliser les ressources », précise Yvan Dejean.

Cette collectivité est l'outil pour élaborer le projet de développement. Elle devra disposer de compétences très larges, « car les défis qui sont devant nous seront ingérables avec

les outils actuellement disponibles ». Yvan Dejean prend l'exemple de l'accord de libre-échange entre nos voisins et l'Union européenne qui ouvrent l'économie réunionnaise à la concurrence sans entrave, ce qui annonce « la mort de tout notre système productif ». « Il faut redéfinir les relations de La Réunion dans son environnement, repenser le rôle de La Réunion dans la COI, dans ses relations avec Paris et avec l'Europe ».

Rompre avec le néocolonialisme

Au sujet du financement, le PCR avance l'idée d'utiliser ce que La Réunion dispose déjà en tant que programmes. La France transfère environ 20 milliards pour les Outre-

mer tous les ans pour cela. Actuellement, Paris décide de la manière dont l'argent sera dépensé. Le PCR appelle à rompre avec ce système néocolonial qui entretient une économie de comptoir. Des transferts publics alimentent des monopoles qui sont recyclés en profits privés rapatriés en France ou en Europe.

Le PCR demande de globaliser ces transferts pour alimenter un fonds de développement pour construire des projets.

« C'est cela la responsabilité, vouloir changer de système et donner une ambition à La Réunion ». Une ambition mise au service de la lutte contre les adversaires du PCR : « chômage, mal-logement et illettrisme ».

M.M.

Développement durable : « tout ce que nous proposons est réalisable »

La récente visite à La Réunion d'Annick Girardin, ministre des Outre-mer, comportait plusieurs séquences sur le thème du développement durable. Hier, Julie Pontalba a donné le point de vue du PCR sur ce sujet.

Julie Pontalba est revenue sur les cinq jours de visite de la ministre des Outre-mer à La Réunion entre jeudi et lundi. « Annick Girardin n'a pas cherché à éluder les problèmes. Elle a mis l'accent sur un axe primordial pour le PCR : le développement durable », précise-t-elle. Elle n'a pas répété à l'envi « vous êtes la vitrine de la France dans l'océan Indien, mais quelle est sa marge de manœuvre », interroge Julie Pontalba.

Orientation de longue date du PCR

Le PCR rappelle que 71 ans après la loi du 19 mars, La Réunion est toujours le département le plus touché par le chômage, l'illettrisme. « Que pourra faire ce gouvernement ? » Ses prédécesseurs ont tenté d'améliorer la situation avec les LOPOM, LODEOM, EGOM, Egalité réelle, « mais les changements espérés n'ont pas eu lieu », constate Julie Pontalba.

« Si la ministre se met dans les pas de ses prédécesseurs, il n'y aura pas de changement réel », souligne-t-elle.

Concernant le volet développement durable de la visite ministérielle, Julie Pontalba rappelle qu'« à La Réunion, on a pas attendu pour avancer dans le domaine des énergies renouvelables ». Le PCR est d'ailleurs à l'origine de nombreuses avancées. Le document remis à la ministre comporte des propositions dans ce domaine, notamment sur l'aménagement du territoire, l'éradication des radiers, la protection de la population du littoral et l'autonomie énergétique.

Solidarité avec Madagascar

« Tout ce que nous proposons est réalisable, et nous pouvons y arriver dans le cadre d'une co-construction d'un projet de développement durable et solidaire », ajoute Julie Pontalba.

En conclusion, elle a fait part de la solidarité du PCR avec le peuple malgache touché par l'épidémie de peste. « La mondialisation favorise le développement de ces maladies ».

Edito

Gigantesque embouteillage à Saint-Denis : il faudra s'y habituer

Hier après-midi, un carambolage a impliqué plusieurs véhicules sur la route du littoral. Fort heureusement, aucun mort n'est à déplorer. À la suite de cet accident, la circulation sur cet axe a été bloquée dans le sens allant de Saint-Denis à La Possession. Aussitôt, d'importants embouteillages se sont formés.

Cette situation n'est pas nouvelle dans notre île, et plus particulièrement pour Saint-Denis. Il suffit d'un accident sur une route servant à assurer le trafic sortant de cette ville pour que cette cité de 150.000 habitants soit paralysée par un gigantesque embouteillage.

Il est à noter que cette situation ne pourra que se reproduire, avec des conséquences toujours plus importantes. En effet, les projets d'infrastructures actuels font la part belle au tout-automobile. Ils concentrent les investissements sur une route en mer de 12 kilomètres qui était encore bien loin d'être mise en service. En effet, 7 ans après la décision d'utiliser les crédits prévus pour la reconstruction du train à un chantier de route en mer à 6 voies, les matériaux nécessaires à sa réalisation ne sont toujours pas là. Il est certain que si un tel accident se produisait sur cette route, les conséquences seront au moins aussi graves pour Saint-Denis.

Par ailleurs, la séance des Assises des Outre-mer sur le thème de la mobilité a permis à la ministre des Outre-mer de prendre connaissance des projets de plusieurs collectivités dans ce domaine. Pour ce qui concerne Saint-Denis, la Région a présenté un monorail à 500 millions d'euros pour

moins de 10 kilomètres qui ira de Duparc, Sainte-Marie, à l'hôpital de Bellepierre et s'arrête donc à l'entrée de Saint-Denis. Pour sa part, la CINOR propose deux téléphériques à 50 millions pièce. L'un d'entre eux reliera Bellepierre à la Montagne. Cela ne peut pas être une alternative à la route actuelle compte-tenu de la faible capacité de transport de cet équipement. Au final, l'offre en transport collectif sera du même type qu'aujourd'hui pour aller de Saint-Denis vers l'Ouest : des bus.

Pendant que des collectivités pensent à des projets qui ne remettront pas en cause le monopole du tout-automobile, la croissance du nombre de voitures se poursuit au rythme de plus de 20.000 nouvelles immatriculations par an. Statistiquement, les probabilités d'accident ne feront là aussi qu'augmenter car la seule liaison programmée entre Saint-Denis et l'Ouest est un route de 12 kilomètres.

Le gigantesque embouteillage d'hier à Saint-Denis n'est donc que la répétition de phénomènes qui seront plus fréquents et plus important, en raison de l'augmentation continue du parc automobile, conséquence de la décision d'arrêter le chantier du tram-train qui était pourtant financé.

Les Réunionnais n'ont pas fini de payer les errements de responsables politiques actuels...

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Assises des Outre-mer

Propositions du PCR pour l'emploi

Hier en conférence de presse, l'intervention de Gilles Leperlier a porté notamment sur les propositions du PCR pour augmenter le nombre d'emplois que les Réunionnais pourront obtenir à La Réunion.



Plus de la moitié des jeunes sont au chômage à La Réunion.

Gilles Leperlier revient sur le lancement des Assises des Outre-mer. Le PCR avait dénoncé la forme, car elles devaient se tenir à Paris. Il salue donc l'organisation d'Assises par territoire. Mais sur ce qui a été proposé vendredi dernier lors des Assises de la mobilité et de la jeunesse, le PCR note que le format proposé est décevant. En effet, ces deux rencontres étaient des réunions entre la ministre et des institutions. « On prend les formules qui n'ont jamais fonctionné jusqu'à présent », constate Gilles Leperlier, « les Assises telles qu'elles ont été présentées ne correspondent pas aux attentes de la ministre des Outre-mer. Tous les Réunionnais qui veulent participer doivent pouvoir le faire, il faut créer les conditions ».

Deux grands services

Pourtant avec ces Assises, « l'occasion est donnée de co-construire un projet réunionnais entre Réunionnais », ajoute Gilles Leperlier, « nous

pouvons nous entendre entre Réunionnais sur un projet réunionnais pour La Réunion ».

Il rappelle que le PCR a fait ses propositions, remises samedi dernier à la préfecture. Elles concernent de nombreux domaines. Lors des trois dernières visites ministérielles, il a été question de la fin des emplois aidés. Face à cela, le PCR propose deux grands services dans l'environnement et l'aide à la personne. La visite de la ministre à Mafate a montré les atouts de la valorisation de la biodiversité de notre île. La population de La Réunion vieillit et a besoin d'accompagnement. L'occasion est donnée dès maintenant de former les personnes qui répondront demain aux besoins de la population en utilisant les dispositifs existants pour que les emplois soient plus pérennes. Cela peut créer de l'emploi durable dans l'environnement et l'aide à la personne.

Anticiper les besoins

Le PCR propose également un mora-

toire pendant 15 ans sur les emplois dans la fonction publique. Cela signifie pas de mise au mouvement national des postes disponibles pour qu'un Réunionnais qui passe le concours dans notre île puisse y travailler. Gilles Leperlier rappelle aussi la demande que tous les postes à pourvoir soient disponibles à Pôle emploi, car les chômeurs doivent s'y inscrire. Des moyens peuvent être trouvés en regroupant les énergies de tous les acteurs pour accompagner de manière encore plus forte les demandeurs d'emploi jusqu'à l'embauche.

« Tout cela ne demandera pas un centime de plus à l'État », souligne Gilles Leperlier.

Le PCR propose aussi une conférence permanente sur l'emploi pour anticiper les postes à pourvoir dans les années à venir afin d'adapter les formations. Cela pourra aussi prendre en compte nos voisins dans le cadre d'un co-développement.

Rapport sur les finances des collectivités de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion

Sureffectif et sur-rémunération pointés par la Cour des Comptes

Dans un rapport publié hier, la Cour des Comptes constate une situation financière dégradée dans les collectivités de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion. Voici des extraits de ce rapport.

La situation financière des collectivités locales est moins bonne dans les départements d'outre-mer qu'en métropole (A) malgré des recettes supérieures permises par l'octroi de mer et la taxe spéciale sur les carburants (B). Ce surcroît de recettes, qui pourrait permettre de répondre aux besoins d'équipements des territoires (D), couvre des charges de personnel élevées (C).

La DGF des collectivités des départements d'outre-mer (hors Mayotte) a diminué de 159,9 millions d'euros entre 2013 et 2016, soit de 11,5 %. La baisse aurait été de 278,4 millions d'euros si elle avait été déterminée selon les mêmes modalités qu'en métropole.

Fortes « charges de personnel »

Le poids élevé des charges de personnel dans les collectivités d'outre-mer résulte de la combinaison de deux facteurs : la majoration de traitement des fonctionnaires et les sureffectifs.

Dans les départements, avant la création des collectivités uniques de Guyane et Martinique, les charges de personnel représentaient 262 euros par habitant en Guadeloupe, 325 euros à La Réunion, 346 euros en Martinique et 427 euros en Guyane contre une moyenne de 183 euros en métropole.

Dans les régions, par rapport à leur niveau en métropole (45 euros par habitant), les charges de personnel représentent plus du double en Guadeloupe (123 euros) et Guyane (115 euros), et plus du triple à La Réunion (135 euros) et en Martinique (155 euros).

Sur-rémunération jugée pas fondée

La loi du 26 janvier 1984 autorise les

collectivités territoriales à accorder une majoration de traitement à leurs agents titulaires selon le principe de parité avec les régimes indemnitaires des services de l'État. Cette « sur-rémunération » peut aller de 40 % (Guadeloupe, Guyane, Martinique) à 54 % (La Réunion) du traitement brut de base. Les arguments avancés pour justifier les majorations de traitement portent sur le différentiel du coût de la vie avec la métropole, les sujétions particulières tel que l'éloignement de la famille et l'attractivité des postes outre-mer.

Ces arguments ne sont pas vraiment fondés. Les écarts de prix entre la métropole et les départements d'outre-mer sont inférieurs aux coefficients de majoration de traitement : en 2015, ils étaient compris entre 7,1 % (La Réunion) et 12,5 % (Guadeloupe). Les fonctionnaires territoriaux, le plus souvent originaires du département d'outre-mer ou ils travaillent, ne subissent généralement aucun éloignement de leur famille justifiant une majoration de traitement. L'importance des effectifs montre, à l'inverse du postulat d'origine, que les collectivités bénéficient d'une forte attractivité. Le niveau des majorations de traitement dans la fonction publique territoriale ne correspond donc pas à des contraintes réelles et pèse lourdement sur l'équilibre des comptes locaux.

Manque de cadres

Le poids des charges de personnel résulte également d'effectifs territoriaux supérieurs à ceux de la métropole. Cette situation se traduit par un taux d'administration d'un tiers plus élevé dans les collectivités d'outre-mer. Pour 1 000 habitants, celles-ci disposent, en moyenne, de 10 agents de plus qu'en métropole. Les sureffectifs reposent sur un plus grand nombre d'agents aux fonctions d'exécution (catégorie C), à l'inverse, les agents exerçant des fonctions de conception et de direction (catégorie A) ou d'encadrement intermédiaire (catégorie B) sont moins nombreux en particulier en Guadeloupe et Guyane. Malgré des charges de personnel élevées, la

structuration des effectifs n'est pas adaptée à une mise en œuvre efficace des politiques publiques et les collectivités manquent d'agents qualifiés.

« Recours massif aux contrats aidés »

Le recours massif aux contrats aidés est une spécificité des collectivités de La Réunion. Selon les données de l'Agence de services et de paiement (ASP), 26 100 contrats aidés ont été financés dans les collectivités territoriales et les établissements publics en dépendant en 2015 pour un coût de 118,5 millions d'euros à La Réunion, à titre de comparaison, les emplois aidés de ces employeurs ont été de 4 300 en Martinique et de 3 800 en Guyane. Les bénéficiaires de contrats aidés dans les collectivités locales représentent 7 % de la population active de La Réunion. L'Entre-Deux a un nombre total d'emplois aidés plus élevé que celui des agents titulaires et non titulaires ; Petite-île a dix fois plus de contrats aidés que la moyenne des communes de même strate.

Lauréats des concours lésés

Alors qu'en Guadeloupe, Guyane et Martinique, les agents territoriaux sont en grande majorité des fonctionnaires, les collectivités de La Réunion recourent plus fortement à des recrutements de contractuels. à titre d'exemple, ils sont quatre fois plus nombreux que les agents titulaires à Saint-Philippe. Ce choix répond à une préoccupation sociale mais aussi à des considérations financières, car les contractuels sont exclus des dispositifs de majoration de traitement.

Toutefois, les recrutements de contractuels contournent le statut général de la fonction publique territoriale en ne respectant pas les conditions dans lesquelles ils sont autorisés. Ces recrutements lésent les intérêts des fonctionnaires et des lauréats inscrits sur les listes d'aptitude qui demeurent sans affectation.

Parution du 7e album de Kayanmbé : "Hymne La Rényon"

Hommage à La Réunion



Les quatre principaux co-auteurs du 7e CD du groupe Kayanmbé ; de gauche à droite, Dominique Aupiais, Idriss Issop-Banian, Maximin Boyer et Patrice Treuthardt.

Ce mercredi 11 octobre dans les locaux de Lofis la lang kréol La Rényon au Port, les quatre principaux co-auteurs du nouveau et 7e CD du groupe musical Kayanmbé ont présenté cette œuvre aux médias. Et comme cela est dit dans l'invitation aux journalistes, « sur ce nouvel album le leader populaire de Kayanmbé, Maximin Boyer, connu comme l'interprète de l'inoubliable "Kaskavel", livre un hommage à notre pays avec 4 nouveaux titres dont son "Hymne La Rényon".

Lors de cette conférence de presse, aux côtés de l'artiste Maximin Boyer, se trouvaient trois autres personnalités de notre monde culturel ayant contribué à la réalisation de cet ouvrage, qui va marquer notre histoire par cette nouvelle avancée dans l'affirmation et la valorisation de l'identité réunionnaise. Voici ces personnalités :

- l'écrivain Idriss Issop-Banian, président du Groupe de Dialogue Inter-religieux de La Réunion (GDIR), qui a écrit en 1991 en français un poème intitulé "Hymne à La Réunion";
- le poète et militant culturel Patrice

Treuthardt, qui a traduit quelques années plus tard ce poème en créole à la demande de son auteur et sous le titre "Wayo La Rényon";

- l'historien et artiste musical Dominique Aupiais, leader du groupe Renésens, qui a favorisé le contact avec les musiciens pour l'enregistrement de ce CD en juin dernier à Roubaix.

« Un appel à la fraternité »

Cette rencontre avec les journalistes fut l'occasion pour Maximin Boyer de rappeler son parcours militant, éducatif et artistique depuis 1971. Il a aussi présenté le sens et le contenu de 4 des 5 chants contenus dans ce nouvel album : "Nou té sava dan la rivyèr", "Baro-Devèl", "Respé lanvironeman" et une nouvelle version de "Kaskavel". Ensuite il a laissé la parole à Idriss Issop-Banian pour parler du 5e chant, intitulé "Hymne La Rényon". Le président du GDIR a notamment souligné les liens entre la réalisation de ce chant et d'autres événements historiques, comme ceux organisés par Sudel Fuma et de nombreuses associations culturelles en 2011 pour célébrer le 200e anniversaire de la révolte des

esclaves à Saint-Leu avec Éli ou en 2013 pour célébrer le 350e anniversaire de la naissance du peuple réunionnais.

Idriss Issop-Banian a aussi rappelé que depuis 2013, Maximin Boyer a constamment chanté "Hymne La Rényon" lors de la Journée réunionnaise de la Fraternité célébrée chaque année par le GDIR. Et il a mis l'accent sur le fait que « ce chant est vraiment un appel à la fraternité, à un meilleur vivre ensemble réunionnais ; c'est également un chant d'espérance pour l'avenir de La Réunion par l'ouverture aux autres et pour construire ensemble l'avenir du pays ; c'est un hymne à la beauté de notre diversité culturelle et spirituelle ».

« Alon mèt la min ansanm »

Les autres intervenants ont exprimé leur admiration pour cette nouvelle œuvre de Maximin Boyer avec ses collègues et ils ont fait savoir qu'elle est disponible pour 10 euros auprès de son auteur. Voici son adresse : 15 rue René Dufestin à Basse-Terre (Saint-Pierre), en face du Conforama ; et voici ses téléphones : 0692 42 24 70 – 0262 25 18 87 ainsi que son mail : kayanmbe@wanadoo.fr

En conclusion, nous citerons les dernières paroles de "Hymne La Rényon" : « Ansanm ansanm zanfàn, nout péi tout koulèr.

Si lopti bout la tèr Bondyé la doné, alon mèt la min ansanm po bann marmay y lèv.

Po zot giny viv an pé isi La Rényon, po zot giny viv ansanm an dalonaz, po zot giny viv an pé an dalonaz ».

Correspondant

In kozman pou la rout

« Travaye in fanm i vo plis la blag in bononm »

Dann tout péi, dann tout sosyété, konm dann tout lang nana bann kozman dsi la rolasyon rant lo zonn épi lo fanma. La plipar d'tan sé pou vant lo zonn épi kritik lo fanm. Inn dé foi sé pou mète an gard bann bononm pou dir azot méfyé bann fanm. Kozman moin la mark an-o la, sanm pou moin lé pa parèy : i diré li vant bann fanm é li di bann bononm alé asiz dsi ti-ban plito k'vant aou. I diré solman pars si ni rogard bien lé shoz kozman-la li parl pa diviz lo travaye, myé réparti ali. An kontrèr li vant bann fanm pou l'exploitasyon zot lé d'dan in pé partou dann bonpé péi, dann bonpé sosyété. In pé partou demoun i domann l'égalité rat l'om épi la fam, mé boudikont nana in pé, bann bononm, lé pli égal ké lé z'ot-bann madanm. Alé ! Mi lèss azot réfléshii la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Le singe de Buffon - La force du iota

Le premier Américain à aller dans l'espace était un singe. Preuve, s'il en fallait, que les simiesques ont une indubitable avance sur nous. Gilles Bachelet, dans l'opuscule naturaliste qu'il y consacre, n'a, à juste titre, eu de cesse de rappeler que le singe descend de Buffon.

Savant en jabot, manchettes tirées, ornementées de dentelle, le faste de ses allures, comme le rapportent ses contemporains, était à nul autre pareil, lui dont la statue proclamait déjà de son vivant que « son génie égalait la majesté de la nature ». Avenu, faut-il le souligner, que le savant singeait la nature, comme le sculpteur le savant.

Drôle d'espèce tout de même que l'Homme, lui qui, par le biais du savant Réaumur essaya en plein siècle des Lumières (1740) de croiser une poule et un lapin, tout en se questionnant sur le résultat de l'opération, à savoir si la progéniture serait une poule à poil blanc ou un lapin à plume rousse. Linné, captivé par l'expérience, vint à s'interroger sur « l'origine plutôt bizarre » des Maures [les Noirs de l'époque] que son élève Fabricius rattachait au croisement de Blancs et de Singes... « Il n'est pas improbable que dans les pays chauds des singes aient subjugué des filles », se lançait Voltaire, sous-entendant que, si elles le furent, elles tenaient leur attirance du dégoût que leur inspirait l'attitude des hommes de leur contrée... « Voltaire, ton hideux sourire voltige-t-il encore... ? »

À la suite de l'« indice céphalique » d'André Retzius, Broca compara crânes d'aristocrates et des crânes déterrés de pauvres, il en conclut à la nette supériorité du noble sur le prolétaire. Mesures pourtant moins fines que l'échelle de Le Bon qui, se fondant sur la capacité crânienne distinguait les différences des classes sociales auxquelles appartenaient les crânes, de la même façon hiérarchisait-on les espèces. Angle facial, indice nasal, encéphalique, l'homme eut tôt fait de faire le singe pour l'homme...

À ce propos, à quoi pouvait bien prétendre l'indice encéphalique du singe de Buffon ?

Pour Buffon, le singe était la dégénération de l'homme ; et les autres animaux, la dégénération du singe. Aussi n'avons-nous plus qu'à nous en prendre à nous-même dès lors que nous nous faisons piquer par un insecte piqueur - espèce dégénérée de nous-mêmes !

« Par quel curieux mélange ! »,

s'était exclamé un lointain naturaliste en voyant pour la première fois un primate.

Car si Aristote concédait que les singes avaient forme humaine, c'était pour insister sur l'aspect caricatural de cette analogie. Le singe a certes des mains, des doigts, des ongles semblables à ceux de l'homme : « seulement toutes ces parties ont un aspect plus bestial » (in « Histoire des animaux »).

Le grec Galien s'attacha de semblable façon à observer la main du singe : une pseudo-main, tranche-t-il, imitation grotesque parce que le pouce « qui contrôle l'action de la main est inachevé dans celle du singe ». Et d'en conclure que « le corps tout entier du singe est une imitation ridicule de l'homme » (in *De usu partium*). Fond semblable, le singe étant précisément singe parce qu'il singe l'homme.

Ces réflexions fleurissaient certes l'immonde jalousie puisque - jeu de mains, jeu de malin - les hommes de science n'osaient pas dire la tragique évidence de la supériorité du singe sur l'homme : le simiesque ayant 4 mains, tandis que l'homme n'en a que 2 !

Le médecin grec, reconnaissant sans doute la ténuité de son argumentaire finit par avancer que le singe n'avait pas de fesses. Preuve irréfutable qu'il était hors du champ de l'Humain : la fesse, étant comme chacun sait, le propre de l'homme.

Notre Darwin raté, Buffon, qui émit un temps l'idée d'une parenté entre l'homme et le singe, se ravisa bien vite de la même façon que savant Cosinus en vint à concevoir des doutes « relativement aux propriétés arithmétiques du nombre 1 », volte-face motivée par une peur bleue précisément de se reconnaître en l'un d'eux.

Une distinction prévalait entre ce que les Anglais appellent 'monkeys', c'est-à-dire les singes porteurs de queue, qui n'étaient pas des vrais singes, et les 'apes', c'est-à-dire des singes sans queue, plus proches de l'homme, plus intelligents : ceux-là même que Linné désigna sous le nom de 'primates' pour bien signifier qu'ils étaient les premiers dans cette espèce : chimpanzés, gorilles, orangs-outangs. Buffon commença donc son étude par celui de tous les singes qui ressemble le plus à l'homme, « et par conséquent le plus digne d'être observé » : l'orang-outang.

Il s'attacha dès lors à réfuter les 47 points de ressemblances relevés par l'anglais Tyson dans son « Orang-ou-

tang sive homo sylvestris » (1699), avant de conclure que, « malgré la ressemblance de forme, la conformité d'organisation », un intervalle immense sépare le singe de l'homme.

Dans toutes ces études, il est remarquable de noter que ni dans l'éthique, ni dans l'esthétique le singe ne se distinguait. La bête restait tributaire de la matière, tandis que l'homme s'élevait vers l'Idéal. Pas de Baudelaire pour les singes.

« Comment introduire un esprit humain dans un corps si malgracieux, déclarait Buffon. Ce n'est pas demain la veille que je jouerais aux échecs avec un singe ! »

Socrate dans « Hippias majeur », à la recherche d'une définition du Beau, eut recours à Héraclite, et trancha : « Le plus beau des singes est laid ».

Le jugement éthique était aussi implacable : « de part son goût très prononcé pour les pommes », il nous renvoie au péché originel, dont il apparaît l'un des symboles.

Pire en cela à la bêtise de l'âne, le Singe y ajoutait la malice.

Bachelet fait la courte échelle à Galien : « Nous rions, dit le naturaliste, de ses imitations qui dans la plupart des détails sont fidèles, mais fausses sur l'essentiel ». « Il essaie d'imiter tous les actes des hommes mais se trompe et fait rire ». Personnage à la La Bruyère, le Singe « tolère, disait déjà Plutarque, de s'offrir lui-même comme objet de plaisanterie et de dérision » (*Moralia*).

Malgré l'amusement que le lecteur y prend, le singe de Bachelet, demeure fidèle à celui du chromos : enfantin, joueur, jouisseur, gourmand, excessif et caricatural ; son Buffon en antithèse se pose en raisonnable, figure idéalisée du Colon. Retour aux lieux communs : quelles espèces humaines envoyait-on au zoo - singe de moi-même ?

Au reste, ces lignes bougent peu : tout récemment, sur un plateau de télévision, un certain Baffie « ramenait sa copine », une femelle singe de 25 ans, en robe rose. Échange de baiser, relate la presse ; « Voulez-vous m'épouiller ? Elle a dit oui tout de suite. » Le singe voulait lui mettre les doigts dans la bouche, avant de sauter en poussant des cris vers un chanteur connu qui reçut un coup de tête. La faute à qui ? Pauvre humour de télé-poubelle. Plus bête qu'un animal.

Jean-Baptiste Kiya

Oté

Gran rivyèr i fé pti ravine ! Alé marshé don !

Dann sistèm kapitalis nana in téori, i apèl lo rouisèlman. Kosa i lé sa, par l'fète ? Lé sinp : i paré i sifi anrishi bann rish pou tir bann pov dann la mizèr. Koman i anrishi bann rish ? Lé pa konpliké ! I fo diminyé l'inpo dsi lo kapital, diminyé l'inpo dsi bann pla gonflé, épizapré la plu-value va fini par toud bann pov galman.

In l'égzanp : pou dévlop in l'antropriz, i fo an avoir-an plis ké lé z'ot shoz mi anparl pa - l'arzan pou ashté bann brové, pou ashté bann matèryèl modern, pou pèye bann pèrsonèl kalifyé... Donk si i diminyé l'inpo dsi lo kapital, dsi la fortune, dsi bann gro rovni, sak va bénéfisyé va mète son l'arzan dann lo bann l'antropriz va rouvèr. L'antropriz i dévlop l'anploi é sé bann shomèr k'i fini par trouv travaye zot téi trouv pa. Ala lo téori lo rouisèlman : gran rivyèr i donn pti ravine.

Solman sanm pou moin la pa konmsa ké lé shoz i éspas : si ou i grosi lo pla sak nana déza in pla an bite, lé posib li manz plis é son voizin dan l'okisité i manz pa plis. Kan mi di manzé, mi parl sirtou lo liks konm nana in pé i viv dodan san sousyé dévlop l'ékonomi, san kass la tête pou lo famé rouisèlman. An kontrèr z'ot l'anvi konsomé la poinn frin é zot i domann l'éta diminyé son prélévman konmsa - konm di lo shantèr-zot lé touzour é plis an plis dann z'ot paradi blé.

Si lo téori lo rouisèlman téi marsh pou vréman, nana lontan, vik k'lo dis pour bann rish lé plizanpli rish, shomaz nora té fine rokilé, lo bann prodiksyon intèryèr nora té fine dévlopé an sifizans épi la mizèr nora té fine bate aryèr. La pa lo ka, konm n'inport kisa i pé romarké.

L'èrla, i pé di : « gran rivyèr i fé pti ravine ? ». Mi pans pa. « Pti ravine i fé gran rivyèr » é oplis i sava oplis lé konmsa. Kapitalis rouisèlèr, alé marshé don !

Justin